

Les espèces exotiques envahissantes

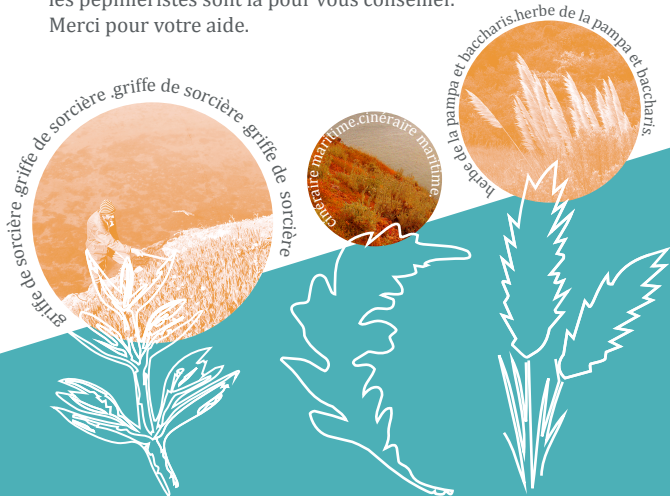
A Belle-Ile-en-Mer, malgré notre insularité, certaines plantes considérées comme « invasives avérées » prolifèrent et menacent les espaces naturels de l'île.

4 d'entre-elles font l'objet de mesures de gestion par le service « espaces naturels » de la CCBI. Cela dit, sans vous, l'efficacité de ces mesures est limitée.

Pour limiter la propagation des espèces dans les milieux naturels, il nous faut les arracher et nous en débarrasser dans de bonnes conditions :

- **Herbe de la pampa** : coupez les plumeaux (de préférence avant juin) / enfermez-les dans des sacs hermétiques et déposez dans la benne incinérable de la déchèterie. Le reste de la plante peut être broyé et utilisé en paillage.
- **Griffe de sorcière** : arrachez, laissez sécher dans votre jardin et composter-la.
- **Cinéraire maritime** : arrachez, laissez sécher dans votre jardin et composter-la.
- **Baccharis** : Transportez les branches en déchèterie (en l'absence de graines) avec un coffre fermé ou une remorque bâchée OU broyez sur place.

Les gardes du littoral, les professionnels du paysage ainsi que les pépiniéristes sont là pour vous conseiller.
Merci pour votre aide.



La gestion des « déchets verts » à la déchèterie de Belle-Ile, comment ça marche ?

Depuis la circulaire ministérielle du 18 novembre 2011, « le brûlage des déchets verts est interdit toute l'année en zone urbaine, en zone rurale et péri-urbaine lorsqu'il existe pour la commune ou le groupement de communes un système de collecte des déchets ménagers et/ou des déchèteries ».

Le saviez-vous ?

Depuis novembre 2016, le broyat des « déchets verts » que vous déposez en déchèterie est valorisé en co-compostage avec du fumier chez 10 agriculteurs volontaires. Le compost ainsi obtenu est ensuite épandu dans les champs pour amender les sols. Vos déchets deviennent alors une véritable ressource pour le territoire.

OUI MAIS ...

- Depuis la mise en place du broyeur à végétaux en 2011, les quantités de végétaux broyés **ont doublé**.
- En 2025, près de **70 000 usagers** ont été reçus à la déchèterie, (Fréquentation moyenne en France : 33 000 usagers),
- Le coût de gestion s'envole et risque de se répercuter sur le montant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

C'est pourquoi la valorisation sur place des végétaux semble être la solution la plus simple, la moins coûteuse et la plus écologique pour nous tous.

Si tout le monde s'y met, on a tous à y gagner !!



Réduisons nos dépôts de végétaux ... ça déborde !

Les « déchets verts » sont les résidus végétaux issus de l'entretien des jardins et espaces verts : tontes de pelouse, feuilles mortes, tailles de haies, branchages, fleurs et plantes fanées... Ils font partis des biodéchets, et sont **entièrement valorisables**.



Tonte de gazon



Depuis le 1er janvier 2026, la CCBI a décidé d'interdire l'accès à la tonte de gazon à la déchèterie.

Voici les solutions pour vous aider à valoriser dans votre jardin vos tontes de gazon.

➔ Le «mulching» vous connaissez ?

Mulching est le mot anglais pour désigner le paillage.

Une tondeuse équipée d'un kit « mulching » hache menu l'herbe tondu et la pose sur la pelouse : c'est le mulch, ou paillis. Il nourrit le sol naturellement et évite les trajets en déchèterie.

Les « robots tondeurs » effectuent le mulching et vous évite en plus la « corvée » de la tonte.

➔ Le paillage des massifs et du potager

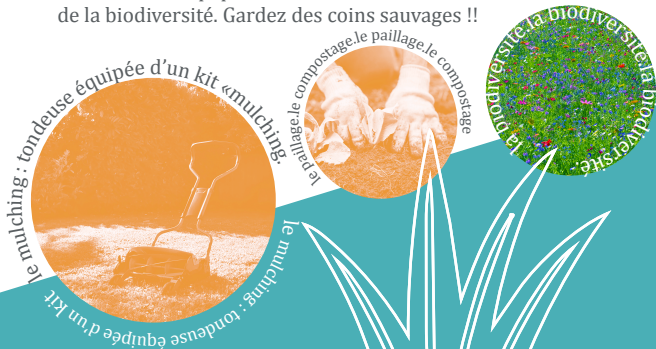
Fraîchement coupée, la tonte de gazon peut être étalée dans vos massifs de fleurs, au pied de vos arbres fruitiers, de vos haies ou encore dans votre potager. Le gazon sert alors de paillage pour limiter la sécheresse et la pousse des « mauvaises herbes ».

➔ Le compostage

Séchée pendant quelques jours dans votre jardin, votre tonte de gazon est riche en carbone. Vous pouvez alors l'utiliser dans votre composteur pour équilibrer vos apports avec les « déchets de cuisine ».

➔ La biodiversité

Avez-vous vraiment besoin de tondre tous les coins du jardin ? Il est peut-être possible de laisser pousser l'herbe et d'accueillir des papillons, coccinelles et autres merveilles de la biodiversité. Gardez des coins sauvages !!



Taille de haie



La taille de haie peut représenter de gros volumes à transporter et une vraie « corvée » quand il faut tailler plusieurs fois par an.

➔ Le broyage et ses avantages

- Le broyeur **réduit le volume** des résidus de taille et les recycle sous forme d'**engrais vert** ou de **paillage** : vous nettoyez le jardin, fabriquez un **amendement** naturel et **protégez** vos massifs contre le froid et la sécheresse en une seule opération !
- Il vous évite d'utiliser des sacs-plastique et surtout de faire des allers-retours à la déchèterie !

Les critères pour choisir son broyeur :

- Un broyat fin ? Optez pour un broyeur à disque porte-lames. Pour un broyat plus grossier destiné au compostage, choisissez plutôt un broyeur à rotor ou à turbine.
- La taille de vos branches ? Un broyeur électrique, à disque ou à rotor, convient pour des branches jusqu'à 50 mm de section. Pour broyer de grosses branches, tournez-vous plutôt vers un broyeur thermique, à turbine.
- La surface de votre jardin ? Pour un jardin de plus de 500 m², choisissez un broyeur thermique, plus puissant, qui travaille plus vite.

Une fois broyées, vos branches (riches en carbone) peuvent servir de paillage au pieds de vos arbres ou au compost.

➔ Adoptez des végétaux à pousse lente

Vous en avez assez de tailler vos haies deux fois par an ? demandez conseil aux pépiniéristes de Belle-Ile-en-Mer. Ils sauront vous conseiller sur les végétaux à pousse lente !!



Feuilles mortes et fleurs fanées



Vos feuilles mortes ou vos fleurs fanées ne sont pas des « déchets verts » mais une vraie ressource pour votre composteur !

- ➔ Riches en carbone, les feuilles mortes peuvent être stockées à côté du composteur et être utilisées comme « couverture ». En effet, pour éviter les odeurs et les moucheron dans votre composteur, vous devez couvrir les déchets de cuisine à chaque apport. A l'automne, vos feuilles mortes vous seront alors très utiles. Alors, n'hésitez-plus, gagnez du temps et compostez-les !



Résidus d'élagage

Qu'il s'agisse de branches ou de souches d'arbres : demandez conseil aux professionnels qui interviennent sur vos arbres.

